

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 8 avril 2024

Le huit avril deux mille vingt-quatre , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de séances de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 08

Présents : 07

Excusé, avec procuration : 1

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoint ; M. Pierre TRABER, , M. François GANGLOFF, M. FARDEL Jean-Charles, Mme Maryline GIOIA, conseillers municipaux.

Absente-excusee :

Mme Julie HEYBERGER, procuration à Mme Maryline GIOIA

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 25 mars 2024
2. Exposé des Adjoint
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Principal :
  - 4.1. Compte Administratif 2023
  - 4.2. Compte de gestion 2023
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4. Fixation des taux d'imposition 2024
  - 4.5. Budget Primitif 2024
5. Tarifs de la salle Côté Jardins
6. Bureau de vote des Elections Européennes du 9 juin 2024
7. Divers et informations

Avant les salutations d'usage, M. le Maire tient à remercier les conseillers municipaux qui ont organisé la chasse aux œufs de Pâques.

Un franc succès avec la participation de plus de 35 enfants.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Florence ANDLAUER est désignée pour remplir cette fonction.

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mars 2024**

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mars 2024, dont chaque conseiller a été destinataire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le Procès-verbal de la séance du 25 mars 2024**

*Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**2. Exposé des Adjoints**

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT qui rend compte de la dernière réunion du SCOT :  
La révision du document d'urbanisme est en préparation.  
Une enveloppe de 400 à 500 000 € y est consacrée pour établir un document compatible avec le contexte législatif régional et national.  
Des agences locales seront consultées pour le suivi des différentes études.

**3. Rapport des délégués auprès des EPCI**

Mme Maryline GIOIA rend compte de l'AG de l'Office du Tourisme qui a eu lieu à Obermorschwihr.  
La fréquentation est très bonne et les activités proposées rencontrent toujours un grand succès :  
marché de Noël, balades ludiques, train gourmand du vignoble, etc...  
Les P'tits Ceps ont organisé un loto dans la salle Côté Jardins le 7 avril dernier.

**4. Budget Principal****4.1 Compte Administratif 2023**

*Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Christine FUCHS, Maire-Adjoint, afin de délibérer sur le Compte Administratif 2023 du budget principal, dressé par M. Bertrand HEYBERGER, Maire.*

**Après examen, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget qui se présente comme suit :**

<b>Section d'Exploitation</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>408 348.43 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>709 335.62 €</b>
<b>Excédent :</b>	<b>300 987.19 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses :</b>	<b>298 289.81 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>340 771.94 €</b>
<b>Excédent :</b>	<b>42 482.13 €</b>

*Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**4.2 Compte de Gestion 2023**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 du budget principal a été réalisée par M. le Receveur en poste à Colmar et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif (budget principal) pour le même exercice.**

*Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.3 Affectation des résultats**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023, décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :**

<b>Résultat d'exploitation (002) : excédent</b>	<b>300 987.19 €</b>
<b>Résultat d'investissement (001) : excédent</b>	<b>42 482.13 €</b>

*Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar*

#### **4.4 Fixation des taux d'imposition 2024.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2024.

**Le Conseil municipal,**

**Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**

- **Taxe foncière (Bâti) : 28,68 %**
- **Taxe Foncière (Non bâti) : 49,73 %**
- **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,71 %**
- **CFE : 23,63 %**

**CHARGE Monsieur le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**4.5 Budget Primitif 2024.**

Après examen chapitre par chapitre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2024 / Principal et l'arrête comme suit :

Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses : 652 379 €	Dépenses : 497 930 €
Recettes : 652 379 €	Recettes : 497 930 €

Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar

**5. Tarifs de la salle Côté Jardins**

Les tarifs les tarifs de location de la Salle « Côté Jardins » n'ont pas augmenté depuis la délibération du 9 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs comme suit :

	<i>Habitants d'Obermorschwihr</i>	<i>Extérieurs</i>
<i>GRANCE SALLE le week-end</i>	270,00 €	450,00 €
<i>PETITE SALLE le week-end</i>	170,00 €	/
<i>la 1/2 journée (uniquement enterrement)</i>	150,00 €	250,00 €
<i>Bar</i>	80,00 €	/
<i>Vaisselle</i>	1.50 €/ couvert	2 €/ couvert
<i>Frais d'électricité</i>	<i>Selon relevé avec forfait minimum de 25 €</i>	<i>Selon relevé avec forfait minimum de 25 €</i>
<i>Option nettoyage de la salle</i>	150,00 €	150,00 €
<i>Chèque de caution</i>	1 000,00 €	1 000,00 €

Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar

**6. Élections Européennes du 9 juin 2024**

- ✓ Bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024 :  
Président : M. Bertrand HEYBERGER  
Assesseurs : M. Stéphane BRELURUT  
M. Pierre TRABER  
Suppléants : M. François GANGLOFF  
M. Jean-Charles FARDEL

*Délibération déposée le 12 avril 2024  
à la Préfecture de Colmar*

**7. Divers et informations**

« L'Odyssée Divine », caviste itinérant et « Ô PANTZ », food truck, s'associent à nouveau cet été pour proposer 2 animations :  
Le 23 juin à midi au terrain de jeux  
Et le samedi soir 24 août dans la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR  
SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal du 25 mars 2024
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Budget Principal :
  - 4.1. Compte Administratif 2023
  - 4.2. Compte de gestion 2023
  - 4.3. Affectation des résultats
  - 4.4. Fixation des taux d'imposition 2024
  - 4.5. Budget Primitif 2024
5. Tarifs de la salle Côté Jardins
6. Bureau de vote des Elections Européennes du 9 juin 2024
7. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale		
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale	Excusée, procuration à Maryline GIOIA	